

L'an deux-mille-vingt-deux, le 31 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR ; M. Vincent CERISIER, Mme Caroline DHYEVRE, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER

Étaient absents :

Procurations : Mme Sylviane TESSIER donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE ; M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ; M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Alexandre CHASSAT

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Subventions aux associations pour l'année 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions émanant des diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'allouer des subventions aux associations suivantes.
- **DIT** que ces subventions seront inscrites à l'article 6574 du budget de l'exercice 2022.

Associations	Décision CM 31/03/2021	VOTE		
		Pour	Abstention	Contre
ADMR	1 500 €	10	0	0
Comité de jumelage	250 €	10	0	0
AAPPMA pêcheurs Gartempe	50 €	10	0	0
Tennis Club Saint-Savin	200 €	10	0	0
Centre Cantonal Culturel	50 €	10	0	0
Association inter générationnelle d'Antigny	150 €	10	0	0
EMIG	300 €	10	0	0
Comité des fêtes	2 000 €	10	0	0
ECOMUSÉE	100 €	10	0	0
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUÉES	4 600 €			

Fait à ANTIGNY, le 31 mars 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE

086-21860062-20220331-31032022_12-DE
Regu le 08/04/2022